

ALC DEVELOPPEMENT
Société par Actions Simplifiée
au capital de 8.000 euros
6 Rue du Maréchal Foch
95660 CHAMPAGNE-SUR-OISE
429 929 300 RCS PONTOISE B

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE
GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 25 MARS
2026

L'an deux mille vingt-six,
Le 25 mars,
À onze heures,

Sur convocation verbale de la présidence, Monsieur Jean-François MARTIN, les actionnaires de la société ALC DEVELOPPEMENT, société par actions simplifiée au capital de 8 000 euros divisé en 8 000 actions se sont réunis en assemblée général extraordinaire au siège social.

Une feuille de présence a été dressée à cet effet que les actionnaires présents ainsi que les représentants et les mandataires des actionnaires non présents ont signé.

Monsieur Jean-François MARTIN préside la séance, en sa qualité de Président.

Le Président constate que Madame Florence MARTIN est absente.

Le Président constate à l'aide de la feuille de présence certifiée véritable qu'il résulte que les actionnaires présents, représentent 7 990 actions sur les 8 000 composant le capital social.

Le Président constate que l'Assemblée réunissant le quorum requis par la loi est légalement constituée et qu'elle peut donc valablement délibérer.

Le Président rappelle l'ordre du jour de l'Assemblée :

- **Démission du Président**
- **Nomination d'un nouveau Président**
- **Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités**

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la décision de M. Jean-François MARTIN, Président de la société, de démissionner de ses fonctions à compter du 25 mars 2026.

Cette résolution est adoptée à 7 990 / 8 000

DEUXIEME RESOLUTION

Suite à la démission de M. Jean-François MARTIN, président de la société, l'assemblée générale décide de nommer M. Andy MARTIN pour exercer les fonctions de président de la société, à compter du 25 mars 2026 pour une durée indéterminée.

M. Andy MARTIN exercera ses fonctions dans le respect des lois en vigueur et des dispositions prévues par les statuts. Il a fait savoir qu'il acceptait ces fonctions et qu'il n'était frappé d'aucune mesure ou incapacité lui interdisant l'exercice.

Cette résolution est adoptée à 7 990 / 8 000

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de donner tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour effectuer tout dépôt et accomplir les formalités légales.

Cette résolution est adoptée à 7 990 / 8 000

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les actionnaires présents.

Monsieur Jean-François MARTIN, actionnaire et ancien président

« Bcn pour démission des fonctions de président »

Bcn pour démission des fonctions de président



Monsieur Andy MARTIN, président

« Bcn pour acceptation des fonctions de président »

Bcn pour acceptation des fonctions de président

